

## Le Palais du Rhin : un palais pour la Région Alsace... en 1984

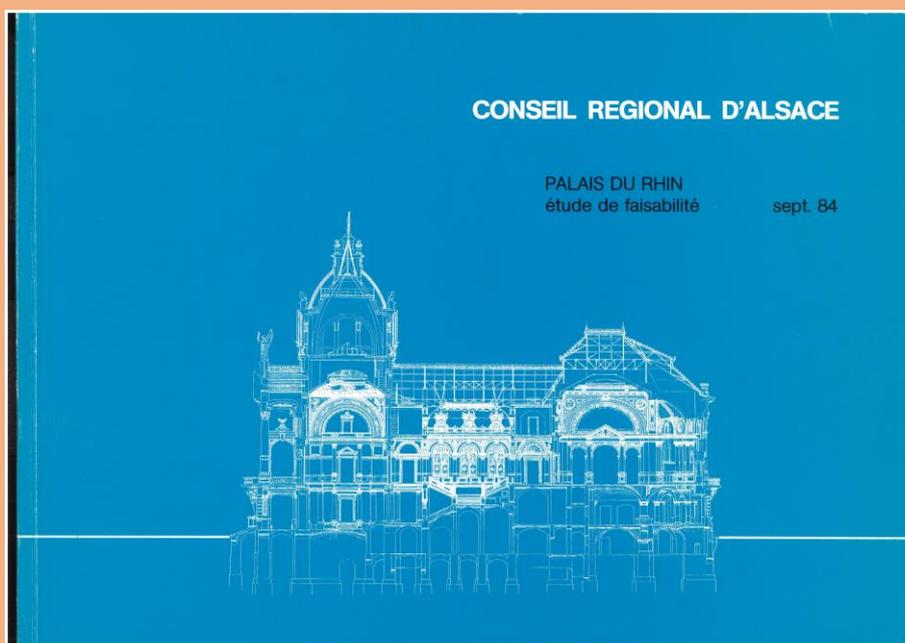


Panorama de la Place de la République © C. Menninger / Région Grand Est / Inventaire général

Le Palais du Rhin, situé place de la République à Strasbourg, sera ouvert au public pour les journées du Patrimoine les 15 et 16 septembre prochains. Il s'agit d'un des bâtiments les plus prestigieux de la Neustadt de Strasbourg, qui a fait l'objet en 2017 d'une inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Ancien palais impérial construit entre 1883 et 1889 pour l'empereur Guillaume I<sup>er</sup>, le bâtiment abrite aujourd'hui le Service de l'Inventaire du Patrimoine, transféré à la Région en 2007. Il est aussi le siège de la Direction régionale des affaires culturelles d'Alsace (DRAC) et de la Commission centrale pour la navigation du Rhin (CCNR). Le bâtiment cependant aurait pu connaître un autre destin : en 1984, il avait été sérieusement envisagé d'y installer le siège de la Région Alsace...

Le conseil régional d'Alsace a siégé pour la première fois le 15 décembre 1973. Durant ses premières années d'existence, les conditions de travail ont été assez précaires. Les services occupaient des bureaux dans les bâtiments de la préfecture 5 place de la République, tandis que les assemblées (conseil régional et comité économique et social) siégeaient à l'hôtel de la préfecture au Petit Broglie. En 1974, le préfet de Région Jean Sicurani suggère d'installer les assemblées régionales et le conseil général du Bas-Rhin dans l'hôtel de Hanau-Lichtenberg, utilisé par la municipalité de Strasbourg comme hôtel de ville, mais susceptible d'être libéré en 1976 suite à la construction du centre administratif place de l'Etoile. Ce projet prévoyait notamment la création d'une salle de séance qui aurait nécessité la démolition partielle de l'aile nord-est de l'hôtel. Il est finalement abandonné en 1977.

En 1979-1980, les services de la Région quittent la préfecture pour s'installer dans des bâtiments en location rue Massol et rue du Général de Castelnau. L'hypothèse d'une implantation au Palais du Rhin apparaît en 1984. La Région décide de financer une étude de faisabilité. L'étude met en valeur la situation idéale du bâtiment et son caractère prestigieux qui auraient pu représenter un atout pour une telle implantation. Cependant, l'aspect peu fonctionnel de l'architecture constitue un sérieux obstacle. Conçu comme un monument de prestige, le Palais du Rhin comporte des espaces très vastes avec 40 % de surface utile seulement. De plus, la surface disponible aurait déjà été insuffisante pour les services de la Région et il n'y aurait eu aucune possibilité d'extension, sans compter la nécessité de reloger les services de la DRAC. La CCNR, quant à elle, n'était pas délocalisable et aurait dû obligatoirement rester dans le bâtiment.



Couverture de l'étude réalisée en 1984. Archives de la Région Grand Est, site de Strasbourg, 1934 WR 2.

En 1985, les services de la Région sont regroupés dans des immeubles en location situés au 33-35 avenue de la Paix. Cette solution en principe temporaire doit permettre de poursuivre les négociations en vue d'une acquisition éventuelle. L'hypothèse « Palais du Rhin » fait sa réapparition en 1992. La Région commande une étude comparée portant sur les bâtiments du Palais du Rhin, de la BNU (Bibliothèque nationale et universitaire) et du Palais Universitaire. Le bâtiment de la BNU est le seul qui pourrait offrir de véritables possibilités d'aménagement intérieur, ce qui aurait eu toutefois l'inconvénient d'entraîner des travaux importants. Dans l'ensemble, les trois bâtiments sont considérés comme trop petits, pas ou peu flexibles, exigeant des investissements très lourds.

D'autres solutions, plus ou moins sérieuses, sont étudiées au cours des années suivantes : l'ancienne manufacture des tabacs de Benfeld (vers 1992), le lycée Bartholdi de Colmar, sur proposition du maire Edmond Gerrer (1994), un terrain dans la zone d'aménagement concerté (ZAC) dite du « Bon Pasteur » (1994), l'hôtel des Postes avenue de la Marseillaise (1995). En 1996-1997, une recherche active de sites disponibles sur Strasbourg est entreprise. Finalement, c'est le site hébergeant le Lawn Tennis Club, situé place du Wacken, qui est retenu pour l'implantation de l'hôtel de Région. Ce choix est entériné par le conseil régional dans sa séance du 12 mars 1999. Le nouveau bâtiment est inauguré en 2005. Il abrite aujourd'hui le siège de la Région Grand Est.

Service Archives et Stratégie de l'Information

[archives@grandest.fr](mailto:archives@grandest.fr)

Site de Strasbourg

Siège du Conseil Régional  
1 place Adrien Zeller  
BP 91006  
67070 STRASBOURG CEDEX  
Tél. 03.88.15.67.66 ou 03.88.15.38.02

Site de Châlons-en-Champagne

Hôtel de Région  
5 rue de Jéricho  
51037 CHALONS-EN-  
CHAMPAGNE  
CEDEX  
Tél. 03.26.70.31.63

Site de Metz

Hôtel de Région  
Place Gabriel Hocquard  
CS 81004  
57036 METZ CEDEX  
Tél. 03.87.33.62.73 ou 03.87.33.62.53